



Séparation, enfant de 10 ans au milieu

Par Salazar

Bonjour,

J'ai une petite fille de 10 ans avec mon ancien conjoint, nous n'avons pas été mariés, séparés depuis 8 ans.

Ce dernier, remarié et avec l'impulsion de sa nouvelle compagne, me menace de me "prendre la garde" de ma fille, tout en sachant que je ne lui réclame pas de pension, et qu'il ne débourse quasi aucun centime pour sa fille.

Ma fille a tout ce qu'il lui faut, n'a jamais manqué de rien malgré le fait que son père ne nous ait pas apporté d'aide d'une quelconque façon.

Il la voit pendant les vacances (50/50 pour que je puisse également profiter des vacances avec elle), vient certains week-end etc. A noter que je vis à Paris depuis 30 ans, et que lui a déménagé à Lille, puis Lyon, et enfin Marseille sans consulter qui que ce soit.

Peut-il me retirer ma fille? Que risque-je?

Merci d'avance.

Par Henriri

Hello !

Ces dispositions actuelles résultent-elles d'un simple accord amiable informel ou d'un jugement du JAF ? Si c'est juste un simple accord entre vous alors je vous conseille de saisir le JAF pour trancher des dispositions qui s'imposeront sans décision unilatérale.

A+

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le père ne peut pas "retirer sa fille", et encore moins sa nouvelle conjointe qui n'a aucun droit à ce sujet.

Par contre il a des droits de la voir et vu la distance de la recevoir au moins pour des vacances et peut être des week ends.

Vous avez toutefois besoin d'un jugement du JAF pour fixer les dispositions concernant votre fille, ce qui coupera court à toute discussion vaine.

N'hésitez pas à demander une pension, même minime, c'est aussi une manière de montrer que vous mettez son intérêt en priorité plutôt que votre tranquillité ("je ne demande rien pour avoir la paix").

Par yapasdequoi

Si vous êtes séparés depuis 8 ans, la situation était donc à peu près stabilisée... ou pas ? Pourquoi brusquement il/elle se réveille pour vous menacer ? C'est une demande de votre fille ?

Par Salazar

@Henriri Merci pour vos conseils avisés.

@yapasdequoi (merci pour la réponse sur l'autre forum également) Vous m'en voyez rassurée. Effectivement, il la voit déjà pour certaines vacances qu'il choisit en fonction de son travail et certains week-ends qu'il choisit également, je ne

suis pas la décisionnaire à ce sujet pour ne pas interférer.

La situation était entièrement stabilisée depuis le début, nous nous entendons correctement dans l'intérêt de notre fille, et il n'y a jamais eu aucun souci.

Il la prenait pendant les vacances qu'il pouvait, il venait la voir pendant les week-end etc, tout était correct jusqu'à l'arrivée de sa compagne, qui l'a forcé à aller voir un avocat à ce sujet.

Par yapasdequoi

Le recours au JAF devient indispensable quand des changements remettent en cause les accords amiables qui sont toujours précaires.

Si votre ex a pris un avocat, n'hésitez pas à faire de même pour éviter de vous retrouver en situation de faiblesse.